



CONSEIL GENERAL

Législature 2020-2024

1^{ère} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSTITUTION DU CONSEIL GENERAL

JEUDI 17 DECEMBRE 2020
À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Lorenzo Zago

Secrétariat : Mme Estelle Chalon

Table des matières :

1.	Ouverture de la séance : Présidence par le doyen d'âge : M. Lorenzo Zago ; Secrétariat : Mme Estelle Chalon; questeurs : Mme Nathalie Müller (PS), M. Pierre Schmid (ENT) et M. Sven Romanens (PLR)	Page 2
2.	Constitution du bureau provisoire	Pages 2 - 3
3.	Appel	Page 3
4.	Élection du bureau du Conseil général pour la période administrative 2020-2021 a) Président(e) b) 1 ^{er} Vice-président(e) c) 2 ^{ème} Vice-président(e) d) Secrétaire e) Secrétaire-adjoint(e) f) 3 questeurs	Page 3
5.	Élection du Conseil communal pour la période législative 2020-2024	Pages 4 - 9

Date	Statut	Commentaires
11.01.2021	Version provisoire pour approbation	
25.03.2021	Version définitive approuvée	

1. Ouverture de la séance
2. Constitution du bureau provisoire

Le Président provisoire :

Mesdames, Messieurs, il est 19h30, veuillez prendre place.

Mesdames, Messieurs, membres élus du Conseil général de Saint-Blaise, à la suite des élections communales du 25 octobre 2020, je déclare ouverte la séance constitutive pour la législature 2020-2024.

En quête de repères pour ce discours d'introduction, j'ai été relire celui que j'avais prononcé en 2016.

J'y avais mentionné en particulier le possible défaut de représentativité d'un Conseil général qui serait élu par une très faible participation des électeurs inscrits.

En me relisant, j'ai constaté aussi que j'avais été assez bon prophète en prévoyant qu'une conséquence de ce défaut de représentativité serait un recours accru à la démocratie directe. On a eu en effet 2 référendums communaux durant la législature qui se termine.

Il est intéressant de constater que dans les 2 cas, les opinions ont été presque exactement partagées 50-50. Mais encore plus intéressant est le fait que le Conseil général, dans son immense majorité, se retrouvait dans 1 seul des 2 camps. L'autre 50% des opinions populaires n'était quasiment pas représenté au Conseil général.

La représentativité d'une société civile moderne par les institutions politiques de notre commune est donc un défi qui reste entier. Sans une meilleure représentativité de la diversité des intérêts légitimes de nos habitants, il est à prévoir que le recours aux formes de la démocratie directe devienne encore plus fréquent.

Mais en ces temps, on ne peut pas ne pas remarquer que les clivages politiques traditionnels sont largement dépassés par des nouveaux clivages qui se sont créés au sein de la société civile avec la crise du Covid-19.

Ce serait un euphémisme de dire que nous vivons en ces mois des temps extraordinaires. Jamais par exemple, je n'aurais pu imaginer il y a 1 an, ou même il y a 6 mois, que j'aurais présidé un Conseil général de personnes masquées et qui évitent de se serrer la main.

Nous vivons une situation qui est non seulement extraordinaire du point de vue sanitaire, mais qui affecte tous les codes de notre vivre ensemble. Comme justement, le fait de se montrer et d'exprimer ses opinions à visage découvert, dont la signification profonde ne vous échappera pas.

Les clivages classiques comme, par exemple, ceux entre la gauche et la droite, ou même les clivages sociaux de type économique, trouvaient bien ou mal dans le système démocratique des mécanismes politiques à la fois pour s'exprimer et pour trouver des compromis et des solutions au cas par cas.

Par contre, ces nouveaux clivages créés par la crise sanitaire concernent plus la sphère existentielle et psychique, l'approche que les personnes ont à la vie et à la maladie, les fondements mêmes des notions de liberté et humanité, et leur signification pratique dans la vie individuelle et sociale de tous les jours.

Ces clivages semblent aujourd'hui irréconciliables, ils souffrent notamment d'une absence de capacité de compréhension réciproque des raisons et motivations respectives. Ce qui est exemplifié, par exemple et en caricaturant, par des échanges d'épithètes du genre « moutons » d'un côté ou « négationnistes » de l'autre.

Des dérives extrêmes sont apparues ces derniers temps, comme avec ce prétendu économiste de la santé qui préconisait que les opposants à certaines restrictions ne soient pas soignés dans les hôpitaux.

La dérive la plus dangereuse n'étant pas dans l'opinion en soi, mais le fait qu'elle ait été traitée dans les médias mainstream comme une proposition légitime. Signe d'un climat d'intolérance diffuse qui rappelle certains épisodes de l'histoire du siècle passé et qui ne se sont pas bien terminés.

La politique s'était de fait mise en sommeil durant cette crise et commence à peine à s'exprimer un peu ces dernières semaines. Les nouveaux clivages créés par la crise ont encore beaucoup de peine à trouver expression dans le débat public. Aussi parce qu'ils rompent avec tous les schémas gauche-droite en place.

Notre niveau communal n'est évidemment pas épargné par cette situation. Représenter la diversité des opinions et des intérêts de nos habitants est un défi encore plus grand qu'auparavant.

Alors, dans la situation actuelle, souhaiter un climat de tolérance et respect réciproque à tous les niveaux de nos échanges, entre nous dans les institutions, mais aussi avec les autres habitants de Saint-Blaise, ne constitue pas que de mots de circonstance.

Bonne séance et bonne législature à toutes et à tous.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai règlementaire et a reçu l'ordre du jour.

3. Appel

Le Président provisoire donne la parole à Mme Estelle Chalon, secrétaire provisoire.

Présents : 35

Excusé-e-s : M. Bertoni Georges, suppléé par Mme Chivu Madalina

4. Élection du bureau du Conseil général pour la période administrative 2020-2021

Le **Président provisoire** donne lecture des propositions de nominations interpartis du Président du Conseil général et des membres du bureau :

Président :	M.	Ambigapathy Rajesh	(PLR)
Vice-président :	M.	Zago Lorenzo	(ENT)
2 ^e vice-présidente :	Mme	Giron-Lanctuit Pascale	(PS)
Secrétaire :	Mme	Eberhard Helene	(ENT)
Secrétaire-adjoint :	M.	Droz Nicolas	(PS)
3 questeurs :	Mme	Chalon Estelle	(PLR)
	Mme	Müller Nathalie	(PS)
	Mme	Maradan Corinne	(ENT)

Le **Président provisoire** demande si d'autres propositions sont formulées. Cela n'étant pas le cas, les personnes proposées sont élues tacitement à ces postes. Le nouveau bureau du Conseil général est invité à siéger.

Le Président nouvellement élu, M. Ambigapathy prend place au bureau de la présidence accompagné par la secrétaire, Mme Eberhard Helene et poursuit l'ordre du jour.

5. Élection du Conseil communal pour la période législative 2020-2024

Le **Président** indique que les règles, pour cette élection, se trouve à l'art. 74 du règlement communal et énonce quelques précisions :

- a. *Dans quelques instants, je vous présenterai les candidats proposés par les partis. Les suffrages accordés à un candidat ayant décliné sa candidature ou n'ayant pas été présenté avant le scrutin est nul.*
- b. *Les élections se font à bulletin secret, à la majorité absolue des suffrages ; après 2 tours infructueux, un 3^{ème} tour en décide à la majorité relative.*
- c. *Si le nombre des candidats ayant obtenu la majorité absolue dépasse celui des personnes à élire, ceux qui ont obtenu le moins de voix sont éliminés.*
- d. *Dans le dépouillement des scrutins, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs ou nuls, ni des abstentions, qui ne comptent pas pour le calcul de la majorité ; en cas d'égalité des voix au 3^{ème} tour, le tirage au sort en décide.*
- e. *Dans le dépouillement des scrutins, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs ou nuls, ni des abstentions, qui ne comptent pas pour le calcul de la majorité ; en cas d'égalité des voix au 3^{ème} tour, le tirage au sort en décide.*

Le **Président** présente la proposition interpartis de nomination, soit :

M. Marti Alain	(ENT)
M. Jeanneret Alain	(PS)
M. Renaud Marc	(PS)
M. Bornand Nicolas	(PLR)
M. Canonica Roland	(PLR)
M. Guinand Claude	(PLR)

Le **Président** donne la parole à M. Charles Constantin.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le PLR est d'avis qu'un exécutif devrait idéalement refléter la force des groupes politiques au Conseil général. Le soir du 25, ô pardon du 26 octobre, la répartition 2-2-1 paraissait au PLR évidente. Nous nous y sommes préparés en conséquence pour les séances interpartis qui ont précédé la présente séance constitutive.

À l'art. 27b du règlement général de la commune, il est stipulé que le Conseil général élit le Conseil communal pour 4 ans au début de chaque période administrative. Le Conseil général est donc responsable du casting du Conseil communal. Même si ce n'est pas mentionné, il revient théoriquement au Conseil général de choisir les Conseillers communaux qui pourront former la meilleure équipe ou/et refléter le paysage politique des urnes.

Dans le cas qui nous occupe, le PLR et le PS ont émis leurs réserves sur le candidat de l'Entente. Ils l'ont fait clairement aux séances interpartis du 26 novembre et du 8 décembre. En toute quiétude, ils ont exposé leurs raisons à l'Entente. Le PLR a été clair : en cas de maintien de la candidature d'Alain Marti, le PLR militerait pour une candidature alternative. C'est ce qu'il fait ce soir en proposant la candidature de Nicolas Bornand qui complète celles des 2 Conseillers communaux sortants, Claude Guinand et Roland Canonica. Le PLR fait ce qu'il a dit et prend ses responsabilités !

Nicolas Bornand est membre de la Commission financière et de gestion depuis 6 ans. Il est au courant des grands dossiers de la commune. Depuis 1 an, il est député-suppléant au Grand Conseil. Nicolas est travailleur, synthétique, précis et ouvert à l'autre. Sa profession d'avocat constitue un avantage pour un exécutif en prise avec une bureaucratie toujours plus lourde. Savoir concilier, savoir défendre les intérêts de ses clients sont le pain quotidien de Nicolas. Cette expérience professionnelle sera précieuse pour notre Exécutif communal.

Le Covid aura aussi des répercussions sur la gestion d'une collectivité publique. Dans le Bulcom du 2 octobre, le PLR avait écrit : « L'Exécutif saint-blois devra gérer la commune par temps de tempête ; le jeudi 17 décembre, l'engagement de 5 capitaines, capables de toujours tirer à la même corde et en même temps s'imposera. ». Le Conseil général à la responsabilité ce soir de désigner les 5 capitaines dont les compétences, les expériences et les personnalités se marieront le mieux pour faire naviguer le bateau saint-blois loin, très loin pour mener ce bateau aux bons ports !

Pour l'élection au Conseil communal, outre ses 3 candidats, le PLR soutiendra les 2 candidats PS.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Donc le PLR présente quelques minutes avant l'élection, sans aucune annonce préalable, 3 candidats.

Il attaque le siège de L'Entente, alors qu'il avait semblé d'accord, suite à la perte de la majorité absolue, de céder un siège au PS.

Avec quel motif le PLR présente-t-il un 3^{ème} candidat ?

Il lui paraît – à ce qu'on a entendu - que le candidat de L'Entente n'aurait pas la carrure d'un Conseiller communal de Saint-Blaise.

Notez qu'on parle ici d'un député de la République, élu à 2 reprises au Grand Conseil, d'un entrepreneur qui gagne sa vie en tant qu'indépendant depuis des décennies, d'une personne dont la profession comporte la gestion de chantiers complexes avec de multiples entreprises intervenantes, et d'un ancien officier-lieutenant des pompiers de Saint-Blaise. Et aussi, d'un élu de ce même PLR à plusieurs reprises entre 2003 et 2012.

La moindre des choses serait que le PLR s'explique un peu plus sur les vraies raisons de son hostilité au candidat officiel de L'Entente.

Quant au prétendu manque de carrure, est-ce qu'au PLR on se rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, il avait bien exprimé et confirmé à plusieurs reprises 1 Conseiller communal, président de commune, ensuite condamné en justice pour faits relevant de son office.

Et les autres Conseillers communaux du PLR, ont-ils été toujours parfaits ces derniers temps ? Déjà oublié les circonstances qui ont conduit à un référendum perdu par le PLR il y a tout juste 1 an ?

Franchement, un peu de respect et de modestie ne feraient pas de mal.

Aussi serait-ce trop demander que le PLR s'explique sur les raisons pour lesquelles il n'a pas jugé utile d'annoncer à l'opinion publique ses candidatures comme l'a fait L'Entente ?

Peut-être parce que le PLR préfère-t-il les petits jeux discrets entre habitués du petit pouvoir saint-blois ?

Permettez-moi de penser que notre opinion publique et nos habitants méritent mieux que ces petits jeux.

Je terminerai par vous demander, Monsieur le Président, une interruption de séance pour prendre bien acte de la nouveauté des 3 candidats et pouvoir se concerter avant l'élection.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La candidature de M. Nicolas Bornand a été communiquée à l'Entente et au parti socialiste, lundi soir.

Nous avons communiqué ce soir cette candidature à 19h00, vous pouvez le faire jusqu'à 19h30. Ensuite, en ce qui concerne l'alerte à l'opinion publique, c'est le Conseil général qui élit les Conseillers communaux.

Ce qui a été reporté à la presse n'était pas très fidèle des discussions que nous avons eues à l'interpartis. Vous n'avez pas tout dit M. Zago et vous êtes en train d'adresser des reproches au parti PLR qui n'a pas communiqué à la presse la candidature de MM. Bornand, Canonica et Guinand. Je suis d'ailleurs moi aussi étonné, que suite à l'article qui a paru mardi sur le site d'Arcinfo, qu'il n'y ait pas eu d'autres journalistes qui sollicitent le parti socialiste et le PLR voire même le parti vert-libéral cantonal pour savoir ce qu'ils pensaient de ces candidatures.

Restons concentrés sur la séance de ce soir, le Conseil général est souverain pour désigner les Conseillers communaux.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'Entente sollicite une interruption de séance.

Le Président valide l'interruption de 10 minutes.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe de l'Entente prend acte que le PLR n'a pas répondu aux questions et qu'il n'y aura pas de véritables réponses.

Il est vrai que lundi, nous avons été informés que M. Bornand était à disposition ! Ce qui est quand même différent que d'être candidat officiel de son parti.

On ne veut pas revenir là-dessus, nous prenons acte avec satisfaction, du fait que le PLR ouvre un choix en mettant 3 candidats pour ce qui, toute logique de proportion pour autant qu'elle soit arrêtée par le Conseil général, correspond à 2 sièges. L'Entente peut faire plus qu'un signe et donne un ticket pour 1 place de Conseiller communal, nous présentons ce ticket avec M. Alain Marti qui était le 1^{er} candidat officiel auquel nous ajoutons : M. Pierre Schmid ainsi que Mme Corinne Maradan.

Vu qu'il est possible de présenter des candidats puisque l'élection n'a pas démarré, il y aura donc 8 candidats.

Mme Cosandey Anne-Claude (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous demandons une interruption de séance.

Le Président valide l'interruption pour 10 minutes.

Mme Cosandey Anne-Claude (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le PS est en faveur d'un ticket 2-2-1 qui représente les forces électorales. Au vu des nouvelles candidatures de l'Entente, le PS soutiendra 2 candidats PLR, 2 candidats PS et 1 candidat de l'Entente. Le PS regrette que nous soyons obligés de jouer à ce petit jeu durant cette séance constitutive et que l'Entente n'ait pas su entendre justement, les différentes remarques et réserves qui lui avaient été faites lors des 2 séances interpartis.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous appuyons ce qu'a dit Mme Cosandey et regrettons également qu'il faille arriver au 17 décembre pour que l'Entente nous propose une alternative aux candidats présentés malgré toutes les raisons expliquées dans la quiétude par le PLR et le PS lors des séances de l'interpartis. Il est vraiment regrettable de jouer à ce jeu. Je suis très déçu par le comportement du tribun de l'Entente.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Il est un peu facile d'invoquer des raisons que l'on n'ose pas dire. Nous vous avons posé la question, ayez le courage sinon, nous nous arrêtons-là. Les petites récriminations sur ce que l'on vous a dit en privé... Franchement, l'opinion public de Saint-Blaise mérite mieux.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pour une question de visibilité au vue de la situation inédite à laquelle nous assistons ce soir, nous aimerions avoir la vue d'ensemble des candidats pour cette élection.

Le Président :

- ENT : M. Marti Alain, Mme Maradan Corinne, M. Pierre Schmid
- PS : M. Jeanneret Alain, M. Renaud Marc
- PLR : M. Bornand Nicolas, M. Canonica Roland, M. Guinand Claude

M. Roland Canonica (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Comme cela s'est fait pour les candidats qui ont été annoncés à l'heure, nous aimerions bien entendre qui sont les 2 candidats sortis du chapeau et qu'ils puissent eux-mêmes se présenter, notamment sur leurs disponibilités pour remplir cette fonction.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les 2 candidats sont sortis du chapeau, autant que M. Bornand ! Je rappelle que nous avons été informés qu'il était à disposition de son parti ce qu'il veut dire qu'il n'était pas candidat.

Concernant M. Pierre Schmid, il faut être bien étranger à Saint-Blaise pour ne pas savoir qui il est. Disons seulement qu'il a été Président de la Commission du 3Février, il a réorganisé énormément de choses pour cette fête. C'est un ingénieur indépendant en informatique qui travaille depuis des années à Saint-Blaise, je crois qu'il n'y a pas trop besoin de présentation.

Quant à Mme Corinne Maradan, elle est effectivement nouvelle en politique ! Elle est avocate au barreau, indépendante depuis 3 ans et active dans son métier depuis plusieurs années. Plusieurs d'entrevous la connaissent personnellement et je pense que vous saurez apprécier ses qualités.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pouvons-nous avoir une interruption de séance de 2 minutes.

Le Président valide l'interruption de séance.

M. Roland Canonica (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je remercie M. Zago de la présentation qu'il a fait de ses 2 candidats sortis du chapeau mais il n'a pas apporté une réponse à ce qui me paraît vraiment important à savoir : quelles sont les disponibilités de ces 2 candidats du point de vue professionnel en temps ?

Mme Corinne Maradan (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je réponds donc à la question qui vient d'être posée quant à ma disponibilité en temps pour pouvoir éventuellement assumer la charge de Conseillère communale.

À ce sujet, je relève que j'exerce la même fonction que M. Nicolas Bornand, je suis donc avocate et j'ai comme lui une étude indépendante, un stagiaire ainsi qu'une secrétaire à temps partiel. J'ai donc à peu de chose près, la même structure professionnelle que le candidat du PLR. L'éventuelle différence qui pourrait être vue par le PLR ne tient pas à la manière dont on occupe notre temps et organise notre activité professionnelle.

M. Pierre Schmid (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Si j'ai bien compris, nous passons une audition. Je proposerais aux autres candidats dont nous n'avons pas eu leur CV de venir s'exprimer pour expliquer leur emploi du temps.

J'ai mon entreprise depuis plus de 20 ans à Saint-Blaise. J'occupe mon temps par 4 jours par semaine pour mon entreprise et 1 jour je m'occupe de ma famille. Ma famille grandit et les ados

